



Le mot du Syndic



Chères Matranaises,
Chers Matranais,

Si 2025 arrive gentiment à son terme, voilà que déjà 2026 pointe le bout du nez et qu'il faut songer au budget qui l'accompagnera. Vu les incertitudes actuelles de la politique fribourgeoise, ce

dernier n'a pas été simple à élaborer : PAFE ... pas PAFE ? fin de l'Agglomération de Fribourg et élargissement de l'Association Région Sarine (ARS), augmentation de la population ... des facteurs qui influencent l'évolution des finances communales tout en générant une relative insécurité.

Finalement, bien que, comme à l'accoutumée, nous soyons restés très prudents dans nos prévisions en prenant en compte à chaque fois le scénario le moins favorable pour la commune, le budget que nous vous présentons est presque à l'équilibre avec un déficit annoncé de CHF 67'100.- pour un total des charges qui dépasse pour la première fois les 10 millions de francs. Je laisse mon collègue Jean-Luc Dumoulin vous en dire plus dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, le Conseil communal vous soumet trois objets pour des investissements. Premièrement, comme nous l'annoncions en septembre, nous souhaitons rénover les couverts qui entourent la halle de sport en même temps que seront reconstruits ceux de la nouvelle école et créer un nouveau préau à gauche en sortant de la buvette

de la halle de gymnastique. Deuxièmement, nous devons remplacer le camion principal de la voirie. L'actuel Unimog acquis en 2012 arrive vraiment en fin de vie et implique des frais d'entretien qui ne sont plus en relation avec le véhicule lui-même et son usage. Troisièmement, la réalisation du dernier tronçon de mise en séparatif des eaux usées devrait être le dernier trou creusé par la commune avant longtemps.

J'ai évoqué plus haut l'élargissement de l'ARS. Pour lui permettre de reprendre l'essentiel des tâches accomplies par l'Agglomération de Fribourg à ce jour et ainsi favoriser un développement harmonieux du district dans son ensemble, tant au niveau territorial, économique que touristique, il y a lieu de revoir complètement ses statuts. Or, comme pour toute association de communes qui veut ou doit modifier ses statuts, il faut une décision favorable de l'ensemble de ses membres. Les délégués des communes sarinoises ont adopté les nouveaux statuts proposés à l'unanimité le 18 septembre dernier. Il reste maintenant à chaque commune à les faire approuver par leurs citoyennes et citoyens, soit en Assemblée communale, soit par leur Conseil général. Vous l'aurez compris, votre Conseil communal soutient pleinement cette révision et vous invite à le soutenir dans sa position.

Il me reste à vous présenter, au nom du Conseil communal de Matran, mes meilleurs vœux pour un Joyeux Noël, de très belles fêtes de fin d'année et une entrée en 2026 en pleine forme.

François Butty, Syndic

Assemblée communale du 16 décembre 2025 convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Budget 2026 - commentaires	4
Budget 2026 - commentaires (suite)	5
Budget des résultats 2026	6
Budget des investissements 2026	7
Budget des investissements 2026 (suite)	8
Acquisition d'un logiciel pour l'AES	9
Remplacement des couverts existants et aménagement d'un préau	10
Remplacement du camion de la voirie	11
Assainissement et mise en séparatif du collecteur des eaux usées du secteur Ecole-Forge	12
Approbation de la révision intégrale des statuts de l'ARS	13
Approbation de la révision intégrale des statuts de l'ARS (suite)	14
Nouvelle halte ferroviaire Avry-Matran	15
Nouvelle halte ferroviaire Avry-Matran (suite)	16
Matran accueille sont 2000 ^e habitant	17
Une belle édition pour la Fête de la Châtaigne au foyer de la MFI !	18
Champ-Riond un éco quartier où il fait bon vivre !	19
Champ-Riond un éco quartier où il fait bon vivre !	20
Pro-Senectute vous aide à remplir votre déclaration d'impôts	21
L'ACoPol - 20 ans à votre service	22
St-Nicolas à Fribourg le 6 décembre 2025	23
Transports publics gratuits	24
Matr'en Agenda	25
Fenêtres de l'Avent	26
Fermeture durant les fêtes de fin d'année .	27
Concours n° 3/2025	28



Impressum

Matr'en cause

Parution 2-3 fois par année

Case postale

1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :

Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

SBB CFF FFS

Jean-Pierre Andrey

Impression:

media f SA

1700 Fribourg

Tirage:

1050 exemplaires

Prochaine parution:

Avril 2026

Administration communale Tél. 026 402 12 12

Case postale

Rte de l'Ecole 6

1753 Matran

E-mail: commune@matran.ch

Site Internet: www.matran.ch



Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**mardi 16 décembre 2025 à 20 h 00
à la halle de gymnastique de Matran**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 septembre 2025¹ (ce PV ne sera pas lu; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch. ou commandé au bureau communal).
2. Budget 2026¹
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats
 - 2.1.1. Acquisition d'un logiciel pour l'accueil extrascolaire (AES)
 - 2.2. Présentation générale du budget des investissements
 - 2.2.1. Remplacement des couverts existants et aménagement d'un préau
 - 2.2.2. Remplacement du camion de la voirie
 - 2.2.3. Assainissement et mise en séparatif du collecteur des eaux usées du secteur Ecole-Forge
 - 2.3. Préavis de la Commission financière et vote du budget global
3. Approbation de la révision intégrale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) adoptés par l'Assemblée des délégués le 18 septembre 2025¹.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

Le Conseil communal

¹ Les documents sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

Budget 2026 - commentaires

Budget de résultats 2026

Comme annoncé en introduction par notre Syndic, l'établissement du budget 2026 s'est avéré plus compliqué que les années précédentes. Les mesures prévues dans le plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) rendent très incertaines les prévisions budgétaires de l'ensemble des communes fribourgeoises.

Après une journée entière de travail et plusieurs lectures en séances plénières, le Conseil communal est finalement parvenu à élaborer un budget quasiment équilibré. Il en ressort un déficit de CHF 67'100.-, lequel représente 0,6 % du total des charges. Celles-ci s'élèvent à CHF 10'347'400.-, en augmentation de près de CHF 900'000.- par rapport au budget 2025.

Si les charges liées, qu'elles soient cantonales ou régionales, poursuivent une pente ascendante comme chaque année, elles augmentent plus fortement pour notre commune. En effet, notre commune grandit plus vite actuellement que le reste du canton (augmentation annuelle de la population cantonale de 1,5 %). Pour notre commune, la population est passée de 1'735 habitants au 31.12.2023 à 1'853 habitants au 31.12.2024, soit une hausse de 6,8 %.

L'arrivée de nouveaux citoyens rend notre village dynamique et nous ne pouvons que nous en réjouir. En termes de finances, ceci génère des recettes fiscales supplémentaires qui permettent de maintenir ce relatif équilibre financier.

Malgré les incertitudes évoquées, le Conseil communal a pu conserver l'ensemble des services et prestations à la population tout en gardant une certaine prudence quant aux montants portés au budget. Il a toutefois prévu un montant d'un peu moins de CHF 50'000.- pour la place de pétanque. A la suite de la destruction de l'ancienne tente par le poids de la neige l'hiver passé et à la demande réitérée à de multiples reprises tant pas les membres du Club de pétanque de Matran que par

l'ensemble des autres usagers de la place dédiée à ce loisir à côté du terrain de foot, le Conseil communal a cherché une solution pérenne et peu onéreuse pour leur offrir un endroit abrité de la pluie et du soleil. Il est en effet possible de prolonger le toit des vestiaires du foot avec les mêmes matériaux afin d'intégrer cette nouvelle partie de manière idéale au bâtiment existant.

Selon les directives MCH2, cette dépense ne fait pas l'objet d'une demande d'investissement spécifique ni même d'un point particulier lors de la présentation du budget de résultats. Elle est simplement intégrée au chapitre 3 Culture, sports et loisirs de ce budget. C'est surtout par souci de transparence que nous évoquons ce point ici.

Des explications plus détaillées sur les différents chapitres qui composent le budget de résultats 2026 seront présentées lors de l'Assemblée communale du 16 décembre 2025.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget des investissements 2026

L'Assemblée communale du 16 décembre 2025 devra se prononcer sur l'octroi de crédits d'investissements qui sont présentés individuellement aux pages suivantes de cette édition du Matr'en cause.

Il s'agit des 3 crédits d'investissements suivants :

Bâtiments scolaires

- CHF 320'000.- : Remplacement des couverts existants et aménagement d'un préau.

Routes communales

- CHF 285'000.- : Remplacement du camion de la voirie.

Traitement des eaux usées

- CHF 550'000.- : Mise en séparatif secteur Ecole-Forge

Budget 2026 - commentaires (suite)

En plus de ces 3 objets qui seront votés séparément, l'Assemblée communale devra également approuver le budget global des investissements 2026.

Celui-ci comprend 3 volets, à savoir :

- **Les crédits liés**

frais et taxes de raccordements concernant le domaine des eaux.

- **Les crédits de paiements**

montants qu'il est prévu de dépenser durant l'année 2026 pour les investissements votés lors de précédentes Assemblées communales mais non commencés ou terminés à ce jour.

- **Les crédits à voter**

3 crédits d'investissements cités ci-avant qui seront soumis au vote de l'Assemblée communale du 16 décembre 2025.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Budget de résultats 2026

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	947'900.00	56'300.00	903'800.00	53'300.00	859'148.28	52'569.46
Ordre et sécurité publics, défense	240'000.00	43'000.00	239'900.00	43'700.00	376'391.34	41'770.35
Formation	3'073'100.00	277'300.00	2'782'800.00	239'500.00	2'626'943.64	252'059.02
Culture, sports et loisirs	578'600.00	6'400.00	449'300.00	1'900.00	492'266.62	20'798.10
Santé	893'500.00	6'500.00	858'600.00	5'000.00	820'218.10	6'233.00
Prévoyance sociale	1'569'900.00	172'100.00	1'162'500.00	56'100.00	1'025'734.48	20'222.50
Trafic et télécommunications	1'222'800.00	91'000.00	1'221'400.00	111'100.00	990'628.81	64'266.05
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'157'100.00	912'300.00	1'170'600.00	896'500.00	1'270'075.34	1'033'026.94
Economie publique	68'600.00	59'000.00	66'400.00	56'500.00	73'906.73	75'118.25
Finances et impôts	595'900.00	8'656'400.00	596'300.00	7'796'600.00	311'890.60	7'656'745.02
Totaux	10'347'400.00	10'280'300.00	9'451'600.00	9'260'200.00	8'847'203.94	9'222'808.69
Résultat		67'100.00		191'400.00	375'604.75	

Budget des investissements 2026

	Dépenses	Recettes
Crédits liés (Aucun vote)		
Eau potable : raccordements secondaires	40'000.00	
Taxe raccordement eau potable		40'000.00
Taxe raccordement eaux usées		20'000.00
Total	40'000.00	60'000.00

Crédits de paiements (Objets déjà votés mais pas terminés)

Participation au réaménagement de la jonction autoroutière (Voté CHF 356'000.- en 2018, dépensé CHF 0.- au 23.10.2025)	0.00	
Réfections urgentes sur divers collecteurs d'eaux usées (Voté CHF 1'500'000.- en 2019, dépensé CHF 865'652.46)	50'000.00	
Aménagement de la TransAgglo (Voté CHF 2'250'000.- en 2019, dépensé CHF 41'289.92)	30'000.00	
Mise en place de la zone 30 km/heure (Voté CHF 780'000.- en 2021, dépensé CHF 728'159.45)	40'000.00	
Mise en séparatif du collecteur du secteur Sentier de la Gare (Voté CHF 460'000.- en 2021, dépensé CHF 53'896.05)	210'000.00	
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Sentier de la Gare - PROJET ABANDONNE (Voté CHF 100'000.- en 2021, dépensé CHF 0.-)	0.00	
Agrandissement et rénovation du complexe scolaire (Voté CHF 13'850'000.- au total, dépensé CHF 3'520'490.60)	6'000'000.00	
Mise aux normes arrêts de bus Tire et Glycines (Voté CHF 160'000.- en 2023, dépensé CHF 122'407.85)	0.00	70'000.00
Mise aux normes arrêt de bus Matran Village (Validé par la CoFin CHF 130'000.- en 2024, dépensé CHF 122'448.50)	0.00	97'500.00
Déplacement arrêt de bus Glycines à Ecole (Validé par la CoFin CHF 205'000.- en 2024, dépensé CHF 56'460.95)	0.00	154'000.00
Réaménagement du Parc de l'Ecole (Voté CHF 230'000.- en 2025, dépensé CHF 0.00)	200'000.00	74'000.00
Total	6'530'000.00	395'500.00

Budget des investissements 2026 (suite)

	Dépenses	Recettes
Crédits à voter lors de l'Assemblée		
Réfection des couverts et construction d'un préau	320'000.00	
Acquisition d'un camion	285'000.00	
Mise en séparatif collecteur secteur Ecole-Forge	550'000.00	
Total	1'155'000.00	0.00

Récapitulation des crédits

Crédits liés	40'000.00	60'000.00
Crédits de paiements	6'530'000.00	395'500.00
Crédits à voter	1'155'000.00	0.00
Total des investissements	7'725'000.00	455'500.00

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Acquisition d'un logiciel pour l'accueil extrascolaire (AES)

L'accueil extrascolaire (AES) de Matran connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années. Avec l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la structure, la gestion quotidienne devient de plus en plus complexe : inscriptions, présences, facturation, communication avec les parents, coordination du personnel, etc...

Jusqu'à présent, toutes ces démarches étaient effectuées manuellement, au moyen de tableaux et de formulaires papier. Afin de garantir une organisation efficace, transparente et adaptée à cette évolution, le Conseil communal souhaite se doter d'un logiciel professionnel de gestion d'un accueil extrascolaire qui permettra de centraliser et d'automatiser de nombreuses tâches administratives.

Les parents pourront gérer l'inscription de leur(s) enfant(s) et signaler les présences ou absences en ligne, tandis que l'administration bénéficiera d'un outil fiable pour le suivi, la planification et la facturation. Le personnel de l'accueil disposera, quant à lui, d'un accès simplifié aux informations nécessaires au bon fonctionnement quotidien.

Établi sur la base de deux offres, les coûts du logiciel sont estimés à CHF 6'000.– par an, montant inscrit dans le budget communal 2026. Cette dépense modérée contribuera à renforcer l'efficacité, la qualité et la communication au sein d'un service devenu essentiel à la conciliation de la vie familiale et professionnelle de nos citoyens.

Simon Gabaglio, Conseiller communal



Remplacement des couverts existants et aménagement d'un préau

Comme annoncé dans le dernier Matr'en cause et lors de l'Assemblée communale de septembre 2025, parallèlement à la reconstruction des couverts reliant la nouvelle école à la halle de sport, le Conseil communal s'est penché sur l'état vieillissant des couverts existants autour de cette halle de gymnastique. Il a également cherché une solution pour offrir aux élèves un espace abrité en cas de pluie ou de forte chaleur. Aucun abri de ce type n'ayant été prévu dans les plans initiaux de la nouvelle école.

Ce projet n'était financièrement pas prêt cet automne. Après réflexions et redimensionnement, la solution proposée maintenant nous semble adéquate, économiquement supportable et en cohérence architecturale avec l'ensemble du futur parc de l'école.

Plutôt que de s'engager dans des réparations ponctuelles, toujours onéreuses et ne réglant le problème que temporairement, l'exécutif propose le remplacement des toits des couverts par des éléments esthétiquement similaires à ceux des nouveaux couverts liés à l'école. Il est important de noter que les éléments structurels principaux, à

savoir les piliers porteurs et la dalle de sol sont conservés. Ceci permet de maîtriser les coûts tout en modernisant l'ensemble.

Le nouveau préau projeté répondra lui à plusieurs besoins :

- il offrira aux écoliers un espace abrité essentiel pendant les récréations,
- la structure pourra servir lors des manifestations villageoises organisées par les sociétés locales,
- il répondra enfin à une demande récurrent formulée en Assemblée communale pour davantage de lieux ombragés aux alentours de la place de jeu.

Nous jugeons cet investissement judicieux pour la qualité de vie des élèves et de l'ensemble de la population. C'est pourquoi le Conseil communal vous invite à valider le crédit d'investissement de CHF 320'000.- demandé, financé par l'emprunt.

Dominique Chenaux, Conseiller communal

Remplacement du camion de la voirie



MAN TGM 15

Parmi les cinq véhicules à disposition de la voirie qui sont très régulièrement entretenus, l'actuel Unimog acquis il y a 14 ans pour quelque CHF 210'000.- est utilisé pour le service hivernal, le transport et le chargement de lourdes charges ainsi que les travaux d'entretien des routes en général. Il doit être opérationnel en tout temps mais il montre d'évidents signes de vieillesse. Il est atteint par la rouille et subit de plus en plus souvent des dysfonctionnements entraînant des coûts d'entretien de plus en plus élevés. Il est par ailleurs toujours plus difficile de trouver les pièces de rechange nécessaires. Pour ces raisons, le Conseil communal vous propose de le remplacer prochainement.

Avec le concours des professionnels de la voirie, une petite étude de marché a été menée par le service technique. Sur la base de 3 offres, la meilleure revient à un camion de la marque MAN TGM 15, 290 4x4 BL CH. Outre le prix le plus bas et le fait que le fournisseur ait offert une reprise du camion

actuel (pour les pièces) à un prix intéressant, ce modèle présente l'avantage non négligeable de pouvoir utiliser les accessoires principaux de l'Unimog tels que la lame à neige et la saleuse.

Une variante avec un véhicule électrique a également été envisagée. Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe pas sur le marché un tel véhicule de même volume pour le service d'hiver. De plus, il faut tenir compte de l'augmentation des tronçons de mobilité douce, notamment l'accès à la nouvelle gare d'Avry et l'entretien de la future Transagglô.

Si son acquisition est acceptée, la livraison du nouveau camion n'interviendra qu'au début 2027 bien qu'il soit commandé cette année encore pour bénéficier des prix 2025. Le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit d'investissement de CHF 285'000.- qui sera en principe financé par l'emprunt.

Christophe Pierret, Conseiller communal

Assainissement et mise en séparatif du collecteur des eaux usées du secteur Ecole-Forge

En décembre 2021, le Conseil communal avait soumis à l'Assemblée les projets ainsi que les demandes de crédits relatifs aux travaux d'assainissement et de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées, de même que du réseau de distribution d'eau potable, conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ces travaux ont été réalisés au cours des dernières années.

Toutefois, au fur et à mesure de leur exécution, une étude complémentaire a mis en évidence que le collecteur du sentier de la Gare ne pouvait pas être réalisé selon le projet initial. Il s'avère nécessaire de mettre en place un nouveau tracé de collecteurs traversant le giratoire de l'école, longeant la halle de sports et rejoignant le point de raccordement situé à proximité du terrain de basket exté-

rieur. Il est à noter que le passage sous le rond-point de la Route de l'Ecole a été réalisé de manière anticipée afin de ne pas devoir ouvrir à nouveau cette route.

Sur la base de l'estimation des coûts de cette nouvelle solution établie par le bureau d'ingénieurs Ernst Fuchs SA, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver un crédit de réalisation d'un montant de CHF 550'000.-, financé par voie d'emprunt.

Pour information, un montant de CHF 100'000.- prévu dans le 1^{er} projet concernant le collecteur au nord de la Route de l'Ecole ne sera pas utilisé.

Bernard Chassot, Vice-Syndic

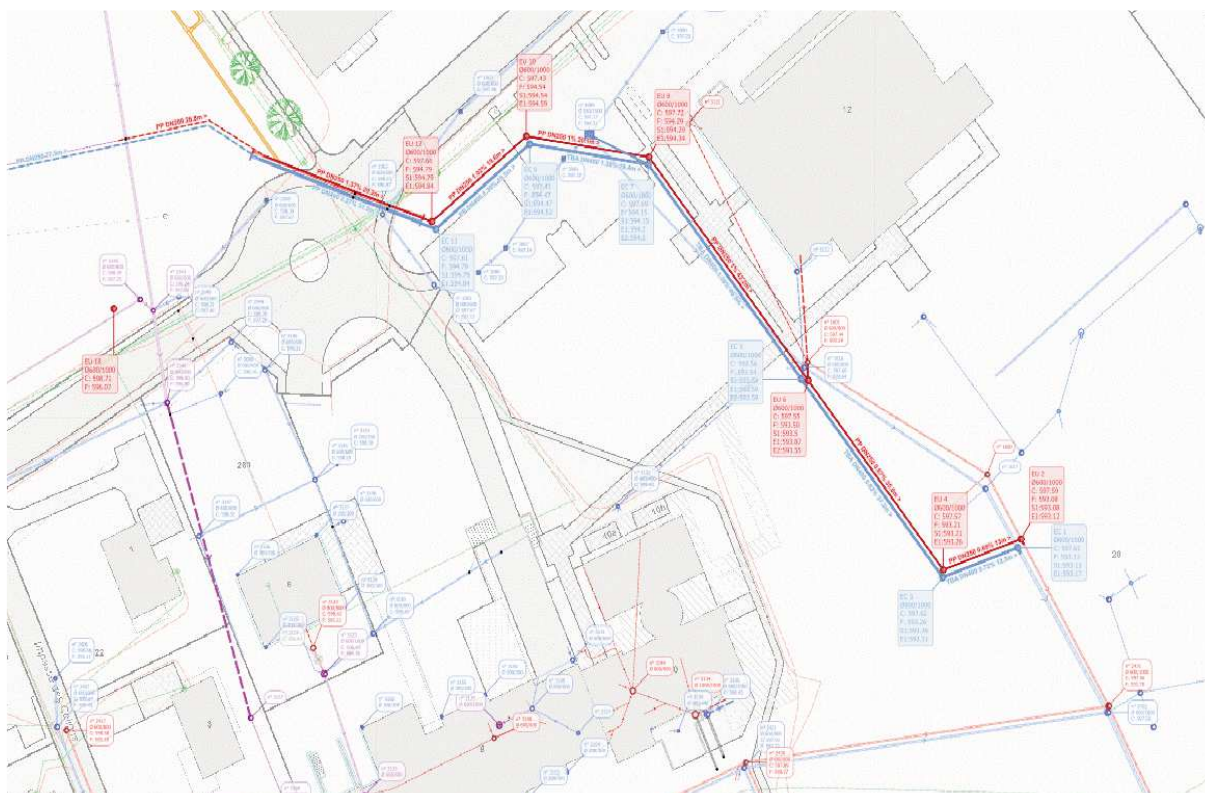


Schéma explicatif du bureau d'ingénieurs Ernst Fuchs SA

Approbation de la révision intégrale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Pourquoi une révision totale des statuts ?

L'Agglomération de Fribourg étant condamnée à disparaître à la suite la révision de la Loi cantonale sur les agglomérations entrée en vigueur le 1er janvier 2023, l'ARS, l'Association Régionale de la Sarine dont Matran est membre depuis sa fondation en 2022, va reprendre la majorité des tâches confiées jusqu'ici à l'Agglo. Pour ce faire, l'ARS doit adapter fondamentalement ses statuts.

Quels sont les objectifs de la révision totale des statuts de l'Association ?

La révision totale des statuts ambitionne de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement territorial, économique et touristique futur. L'échelle régionale permet de traiter le territoire de manière plus large, de prévoir les infrastructures nécessaires et de prétendre aux subventionnements disponibles pour les financer. La révision des statuts doit également permettre de renforcer les synergies entre les communes et de développer des projets au profit de toute la région. Dans un environnement toujours plus compétitif, il est indispensable de façonner une image cohérente et de positionner le district comme moteur de développement.

Quelles seront les thématiques portées par l'Association ?

Les thématiques et domaines d'activité portés par l'Association seront nombreux : planification régionale, économie territoriale, prestations de mobilité, environnement énergie & climat et promotion touristique, soit à peu de choses près les mêmes tâches que celles assumées jusqu'ici par l'Agglomération de Fribourg, à l'exception notoire de la culture qui sera elle traitée dans un autre contexte encore en cours d'élaboration.

Qu'est-ce que cela change pour Matran ?

En fait pas grand-chose. Le financement des différentes tâches est calculé sur la base de plusieurs

clefs de répartition, dont les critères déterminants varient en fonction des thématiques traitées. Cette mécanique fine permet de tenir compte des spécificités de chaque commune. Le caractère différencié des clefs de répartition ne permet pas de définir un montant en franc par habitant unique pour toutes les communes. Mathématiquement, la contribution moyenne s'établit toutefois à CH 20.-/habitant pour les communes qui ne contribuent pas au financement du transport public urbain et à CH 200.-/habitant pour les communes qui bénéficient de ces prestations. Ceci correspond à peu de chose près aux coûts supportés par la commune de Matran en faveur de l'Agglo jusqu'à maintenant. Une limite d'endettement est par ailleurs prévue à hauteur de CHF 8'000'000.- pour les investissements.

Le principal changement tient à la gouvernance. Contrairement à l'Agglomération de Fribourg qui disposait d'un Conseil d'agglomération (législatif) et d'un Comité (exécutif), le mode de gouvernance de l'ARS reprend, pour l'essentiel, la structure classique d'une association de communes, avec un comité de direction, une commission financière et une assemblée de délégués. La représentativité des communes est assurée dans la composition de l'exécutif. Les différentes tâches seront étudiées et élaborées par des délégations qui émettent des préavis à destination du comité de direction. Cette structure permet d'informer régulièrement toutes les communes sur les activités de l'association, indépendamment de leur implication au sein de l'exécutif. On peut cependant regretter l'aspect de solidarité forte entre les communes membres qui prévalait dans l'Agglo et qui n'existera plus sous la même forme au sein de l'ARS.

Le Conseil communal soutient pleinement cette modification des statuts de l'ARS, modification validée à l'unanimité des délégués des communes

Suite page 12

le 18 septembre dernier, vous invite à prendre connaissance de plus amples informations sur iSarine et sur le site internet dédié <https://www.regionsarine.ch/fr/association/revision-des-statuts-de-lars> et espère vivement que vous approuverez nombreuses et nombreux cette

révision qui, soit dit en passant, devra être approuvée par l'ensemble des 25 communes du district avant d'entrer en vigueur en juillet 2026.

François Butty, Syndic

Nouvelle halte ferroviaire Avry-Matran



Photo ©SBB CFF FFS

À l'occasion du changement d'horaire le dimanche 14 décembre prochain, la nouvelle halte ferroviaire Avry-Matran entrera en service. Elle sera desservie toutes les 30 minutes par les lignes de train S40 et S41 qui circulent entre Yverdon, Fribourg, Romont et Lausanne.

Depuis le village, l'accès aux quais sera possible par un chemin de mobilité douce au sud de la gare. Un abri à vélos de 24 places sera installé aux abords de la gare. Ce nouvel accès a été réalisé sous l'entière responsabilité des CFF qui l'ont cofinancé avec l'Agglomération de Fribourg. Le cycle d'orientation sera également connecté à la gare au nord par la première étape dans le secteur de la future TransAgglo qui reliera à terme Rosé à Guin.

Côté bus TPF, le village sera relié à la nouvelle gare par la ligne 11 qui sera systématiquement prolongée jusqu'à Rosé à raison de 4 bus par heure. Une gare routière provisoire sera construite au nord d'Avry-Bourg. Disponible de suite, elle comportera

dès l'été 2026 cinq quais adaptés aux personnes à mobilité réduite. Un autre abri à vélos de 24 places trouvera également place aux abords de cette gare routière.

Un parking-relais P+R de l'Agglomération de Fribourg, comptant 36 places, sera créé de manière tout aussi provisoire entre le centre commercial d'Avry et sa station d'essence. Malgré la fermeture de la gare de Rosé, le P+R à proximité est maintenu.

Les emplacements définitifs de la gare routière et du parking-relais seront déterminés en fonction de l'approbation du Plan d'aménagement de détail (PAD) de la zone d'Avry-Centre.

Toutes ces infrastructures, prévues dans les projets d'Agglomération de Fribourg (PA2, PA3 et PA4) faciliteront le passage d'un bus, d'une voiture ou d'un vélo sur les trains régionaux. À l'avenir, il n'est pas impossible que, selon où l'on habite à Matran, il soit plus rapide de prendre le bus puis le train à Avry-Matran pour se rendre à Fribourg ou en venir, plutôt que de se trouver bloqué dans les bouchons endémiques de la ville aux heures de pointe.

Nous avons demandé aux CFF comment naissait une nouvelle gare ? Voici leur réponse :

Les travaux de construction de la halte arrivent à terme et les CFF souhaitent remercier les riveraines et les riverains de leur compréhension et leur patience.

Depuis le printemps 2024, les différentes opérations ont été réalisées de jour et de nuit, des deux côtés des voies de chemin de fer qui relient l'arc lémanique à la région fribourgeoise. Après

l'installation du chantier, la construction de la gare a progressé par étapes : les deux quais ont progressivement pris forme au cours de l'année écoulée.

La circulation ferroviaire a été maintenue durant les travaux, pour permettre la pose des bordures

de quai préfabriquées en béton, deux week-ends d'interventions intensives ont nécessité l'utilisation d'une voie unique (voir la photo ©SBB CFF FFS).

François Butty, Syndic

Matran accueille son 2000^e habitant



souligne l'importance de chaque nouvelle naissance pour la commune et reflète la volonté du Conseil communal de mettre en valeur les moments significatifs de la vie locale.

La Commune de Matran se réjouit de poursuivre son développement tout en préservant l'esprit de proximité et de convivialité qui caractérise le village. L'arrivée du 2000^e habitant rappelle l'importance des familles qui contribuent chaque jour à la vitalité et au dynamisme de notre commune.

Simon Gabaglio, Conseiller communal

Le 3 novembre 2025, le Conseil communal de Matran a eu le plaisir d'accueillir officiellement **Maxence Doutaz**, né le 27 septembre 2025, **devenu le 2000^e habitant de la commune**. Ce cap symbolique marque une nouvelle étape dans le développement démographique du village, qui connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années.

À cette occasion, le Conseil communal s'est réuni in corpore pour recevoir Maxence et sa famille lors d'une brève cérémonie conviviale. Entouré de ses parents et de ses soeurs, le jeune citoyen s'est vu remettre un certificat officiel spécialement conçu pour célébrer cet événement. Ce geste symbolique



Matr'en rencontre



CARITAS Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra

Une belle édition pour la Fête de la Châtaigne au foyer de la MFI !

Dimanche 28 septembre, la Maison de formation et d'intégration (MFI) a accueilli la traditionnelle « Fête de la Châtaigne » un moment convivial et gourmand qui a rassemblé de nombreux habitants de Matran.

Au programme : une délicieuse brisolée, des spécialités automnales et des animations pour tous, les plus jeunes ont adoré le château gonflable et le grimage et les plus âgés ont apprécié un moment de détente et de partage.

Grâce à l'engagement des collaborateurs de la MFI et des membres de la ComIA, cette édition a

une nouvelle fois confirmé le succès de cet événement automnal, marqué par les échanges chaleureux entre les résidents et les habitants de Matran: une belle célébration du vivre-ensemble.

Un grand merci à tous pour votre présence et votre bonne humeur et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

En cette fin d'année, nous souhaitons à tous les habitants de Matran de belles fêtes de fin d'année, pleines de douceur, de partage et de joie.

Céline Stritt, MFI Caritas Suisse





Champ-Riond, un éco-quartier où il fait bon vivre !

Selon un article paru dans La Liberté du 17 juillet 2025, « en 2023, un total de 92 nouveaux logements ont été construits dans la commune de Matran, ce qui la place parmi les cinq communes suisses ayant construit le plus de nouveaux logements par rapport à leur population. Cela représente en effet 52 nouveaux logements pour 1000 habitants ».

« A noter que les transformations ne sont pas prises en compte. Ces 92 nouveaux logements matranais sont principalement des 3 pièces (l'OFS en dénombre 39) et des 4 pièces (32) ».

<https://www.laliberte.ch/articles/regions/canton/matran-dans-le-top-5-des-communes-suissees-qui-construisent-le-plus-1086324>

Nous sommes allés à la rencontre de quelques habitants de l'éco-quartier de Champ-Riond afin de prendre le pouls de ce nouvel ensemble, dont la construction touche bientôt à sa fin.

Voici quelques constats recueillis :

- Qu'il s'agisse de jeunes ou de personnes plus âgées, une véritable volonté de rester à Matran se dégage. Plusieurs jeunes, ayant grandi ici, ont choisi d'y revenir pour offrir à leurs enfants le même cadre de vie qu'eux.

Certains habitants du village ont également quitté leur maison pour acquérir un appartement dans le quartier.

- La plupart des personnes interrogées apprécie la facilité de stationnement, la proximité des transports publics, de la crèche et du cabinet de physiothérapie. La possibilité pour les enfants de jouer en toute sécurité sur les sentiers piétonniers à l'intérieur du quartier est souvent mentionnée, tout comme le calme des lieux. Ce dernier est d'ailleurs jugé parfois trop présent : il est en effet un peu triste, selon certains, de voir encore des immeubles partiellement vides.
- Plusieurs habitants soulignent que l'ambiance de voisinage peut varier : dans les six premiers immeubles habités, les contacts entre voisins semblent plus faciles, et les espaces communs, tels que les aires de jeux et les zones de rencontre sont particulièrement appréciés.
- Concernant la gestion des déchets, la présence des conteneurs enterrés (moloks) est saluée, même si certains regrettent que des sacs ou cartons soient parfois déposés à côté, ce qui nuit à la propreté du site.

Suite page 16

Matr'en sondage

En revanche, plusieurs points d'amélioration ont été évoqués :

Les habitants regrettent l'absence de petits commerces, de lieux de rencontre conviviaux – comme un café ou un restaurant – ainsi que de cabinets médicaux à proximité.

À la question : « Auriez-vous des suggestions à soumettre aux autorités ? », les réponses sont nombreuses. Beaucoup déplorent l'absence de trottoir en direction de Neyruz et jugent le giratoire dangereux. Ils suggèrent de réduire la vitesse des automobilistes, qui arrivent souvent trop rapidement. Plusieurs propositions ont été formulées : installer des feux de circulation, signaler la présence d'enfants par des panneaux, ou même envisager la création d'un passage sous-voie. Et pourquoi pas, ajoutent certains, mettre en place un pédibus !

En résumé, ce constat n'a rien d'exhaustif, et le faible nombre de personnes interrogées ne permet pas d'en tirer de conclusions générales. Il ressort néanmoins que, dans l'ensemble, les habitants de ce nouveau quartier s'y sentent bien.



Brigitte Bouquet et Jean-Pierre Andrey

PRO SENECTUTE vous aide à remplir votre déclaration d'impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une **déclaration d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un bénévole expérimenté. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu du **2 février au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026, uniquement par téléphone** (numéros ci-dessous).

Tarif : Une déclaration d'impôts coûte CHF 65.- lorsqu'elle est remplie dans un de nos locaux et CHF 85.- si elle est remplie à domicile (durée max. 1 heure), un supplément de CHF 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18,
1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch

Matr'en fête



Police intercommunale
Information

Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |
Corminboeuf | Matran

L'ACoPol – 20 ans à votre service

Le 31 août 2025, l'ACoPol a fêté ses 20 ans et, pour célébrer ce chaleureux événement, les collaborateurs ont ouvert leurs portes au public.



Cette journée a débuté le matin avec un accueil autour de cafés et de croissants, partagé entre les invités — notamment des représentants du canton et de plusieurs communes, divers partenaires, ainsi que des collaborateurs actuels et d'anciens collègues de l'ACoPol. Ils ont ensuite eu l'occasion de parcourir les bureaux et de découvrir les différentes missions assurées par la Police Intercommunale ainsi que leur évolution au fil des années.

En début d'après-midi, les premiers citoyens ont eu l'occasion de découvrir les coulisses du travail des agents de police, de ceux du stationnement ainsi que du personnel administratif, souvent croisés sur les routes ou au téléphone.

Le soleil était également de la partie, pour le plus grand plaisir de toutes et tous.



Au total, environ 200 personnes, de tous âges, ont répondu à l'invitation. Les plus jeunes ont particulièrement apprécié la chasse au trésor, ponctuée de quelques petits prix. Cette journée, riche en échanges, en découvertes et en convivialité, restera un beau souvenir pour l'ensemble des participants.

Police intercommunale
Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police-intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00



ST-NICOLAS : 6 DÉCEMBRE 2025

TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS (ZONES 10 ET 11)

Toute la journée du 6 décembre, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg vous offrent la possibilité de circuler gratuitement en transports publics (train et bus) sur l'ensemble des zones 10 et 11.

Plus d'informations prochainement sur les sites web de l'Agglo et de la Ville de Fribourg



Dimanche 7 décembre

Repas Noël de aînés

Organisé par la Commission des Seniors dès 11h15 à la salle de gymnastique de Matran (sur inscription).

Saint-Nicolas à Matran

Dès 16h45 à l'administration communale.

Préalablement, la Jeunesse de Matran invite tous les enfants, leurs parents et les villageois qui le souhaitent, à se rendre dès 16h30 à l'Auberge du Tilleul, en compagnie de la famille Richoz, pour accompagner Saint-Nicolas dans un cortège qui se rendra jusqu'à l'école. A cette occasion, tous les enfants sages recevront une attention de la part du Saint-Nicolas !

●●●● Agenda des animations

Décembre → Mars

Décembre

Mercredi 3	14h-15h	CréActifs
Mercredi 10	14h-15h30	Atelier cartes de Noël
Vendredi 12	16h15-18h	Tournoi de jeux vidéo pour le CO
Mercredi 17	14h-15h	Heure du conte
Jeudi 18	10h-11h	Né pour lire

Janvier

Mercredi 14	10h-11h	Né pour lire
Vendredi 16	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans
Samedi 24	10h-11h30	Atelier parents-enfants
Jeudi 29	17h-19h	Jeux de société

Février

Mercredi 11	14h-16h	Tournoi de jeux vidéo pour les 8-12 ans
Vendredi 13	10h-11h	Né pour lire
Samedi 28	9h-10h30	Atelier de dessin manga

Mars

Mercredi 4	13h30-14h45	Atelier "Tinguely en rythme"
Mercredi 11	14h-15h	CréActifs
Mercredi 18	14h-15h	Heure du conte
Vendredi 20	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans
Vendredi 27	15h-18h	BiblioWeekend
Samedi 28	9h-14h	BiblioWeekend



Fenêtres de l'Avent

Je 4.12	18h :	Imp. de la Berra 2	-	Familles Villos & Kessler
Ve 5.12	18h :	Rte de la Forge 3-5	-	Mmes C. Aeby & J. Corpataux
Sa 6.12	18h :	Ch. des Fauvettes 6	-	Famille Winkler
Di 7.12	16h30 :	Auberge du Tilleul	-	Dès 16h45 Grande St-Nicolas à l'école

Ma 9.12	18h :	Ch. de la Cornache 1	-	Schindler SA
Me 10.12	18h :	Imp. des Colibris 6	-	Famille Rérat
Je 11.12	18h :	Rte du Creux-Dorand 14	-	Familles Berclaz, Haas et Schneider
Ve 12.12	18h :	Imp. du Croset 2	-	Famille Stadler
Sa 13.12	18h :	Espace Hugo (Rte de l'Eglise 22)	-	M. E. Gavillet
Di 14.12	18h :	Imp. Champ-Riond 34	-	Mme S. Schmuckli

Me 17.12	18h :	Rte de la Maison-Neuve 29	-	Famille Dafflon
Je 18.12	18h :	Rte de l'Etang 3	-	Familles Vellone et Ledentu
Sa 20.12	18h :	Imp. de la Source 10	-	Mme C. Prélaz
Di 21.12	17h30 :	Rte de l'Eglise 11	-	Familles Frossard & Guex

Fermeture durant les fêtes de fin d'année



L'administration communale et l'agence postale seront fermées dès le

mercredi 24 décembre 2025 à 11h45 et rouvriront le lundi 5 janvier 2026 à 6h30.

L'office de poste d'Avry Centre assurera les services effectués habituellement par l'agence postale de Matran, aux horaires du centre commercial. Vous aurez ainsi la possibilité de retirer les recommandés et colis qui n'auront pas pu être distribués à votre domicile.

La déchetterie sera fermée les 24, 26 et 31 décembre 2025 ainsi que le 2 janvier 2026.

Une permanence téléphonique sera ouverte durant la matinée du 30 décembre 2025.

Nous vous invitons à prendre vos dispositions et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

L'ensemble du personnel et le Conseil communal

CONCOURS N° 3/2025

D'où peut-on observer cette bâtisse ?



Parmi les réponses exactes, nous tirerons au sort un(e) gagnant(e) qui recevra CHF 50.- de récompense !



Réponse : Point fixe - Coordonnées/Altitude no selon notre site cartographique SIT ou
selon un lieu de promenade :

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Envoyez ou déposez votre solution à l'administration communale - Concours Matr'en Cause - Case postale - Rte de l'Ecole 6 - 1753 Matran ou par e-mail : commune@matran.ch, jusqu'au **11 décembre 2025**.